



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 mars 2019, la résolution et les règlements suivants :

- Résolution n° C-2019-0328 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 2555 de la rue Tebbutt;
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone RS-6117 à même une partie de la zone RS-6119 (2019, chapitre 31);
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de revoir la liste des usages autorisés de type « services » ainsi que les dispositions particulières leurs étant appliquées, et ce, pour les zones CR-1373, CR-1374 et CR-1375 (2019, chapitre 32).

Cette résolution et ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 8 mai 2019.

M^e Yolaine Tremblay, greffière